



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 mars 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2009-399

CONGRÈS 2011 À GATINEAU - ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec de tenir leur congrès annuel 2011 à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un tel congrès représente un apport intéressant en matière de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau tient à s'impliquer à titre de ville hôtesse lors de cet événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que la Ville de Gatineau soit l'hôte du congrès annuel 2011 de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.

Adoptée

CE-2009-400

AUTORISER LES COMPAGNIES GAZIFÈRE, BELL ET VIDÉOTRON À PROCÉDER À DES TRAVAUX DE MODIFICATION DES RÉSEAUX GAZIERS, DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE CÂBLODISTRIBUTION NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX TRAVAUX DE STRUCTURE DE DÉRIVATION DU RUISSEAU MOORE - 107 619,87 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau prévoit le démarrage des travaux de construction pour la structure de dérivation du ruisseau Moore dès l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est assuré par les règlements d'emprunt numéros 274-2005 et 335-2006, y compris les ouvrages aux modifications des réseaux gaziers, de télécommunication et de câblodistribution;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de modification nécessaires sont projetés à l'intérieur de l'emprise municipale du boulevard Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies des réseaux techniques urbains ont déposé à la Ville de Gatineau les coûts relatifs aux travaux projetés et l'estimation totale est de l'ordre de 107 619,87 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant de 107 619,87 \$ représentant la valeur des travaux en ce qui a trait aux changements à apporter par les compagnies des réseaux techniques urbains, et ce, en fonction des besoins pour les travaux de dérivation du ruisseau Moore sur le boulevard Lucerne et autorise :

- Gazifère à procéder au réaménagement d'un conduit de gaz et d'une réfection d'un service privé en vue de fournir un dégagement respectable par rapport à la conduite projetée pour un coût de 55 760,26 \$, incluant les taxes;
- Bell Canada à relocaliser en profondeur son conduit qui traverse le boulevard Lucerne et à exécuter les modifications requises afin de pouvoir assurer le service dans le secteur pour un coût de 17 889,31 \$, incluant les taxes;
- Vidéotron à relocaliser ses conduits existants longeant le boulevard Lucerne à un coût de 33 970,30 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-016-71019	102 852,66 \$	Réfection - Réseaux d'aqueduc et d'égouts - Drainage - Ruisseau Moore
04-13493	4 767,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-401

AUTORISER LA COMPAGNIE HYDRO-QUÉBEC À PROCÉDER À DES TRAVAUX DE MODIFICATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AU PROJET DE LA PLACE DE LA CITÉ DE GATINEAU - 91 654,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement Place de la Cité s'est réalisé en 2008 et que la tenue d'activités sur ce site nécessite une alimentation électrique;

CONSIDÉRANT QU'une demande de raccordement électrique a été acheminée à Hydro-Québec afin de pourvoir la Place de la Cité d'une alimentation électrique, le tout dans le cadre du projet d'aménagement de la Place de la Cité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hydro-Québec a déposé à la Ville de Gatineau l'estimation des coûts relatifs aux travaux projetés le 16 décembre 2008 pour un montant de 91 654,50 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau prévoit le démarrage des activités à la Place de la Cité en juin 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le montant de 91 654,50 \$ représentant le coût estimé des travaux en ce qui a trait aux ouvrages à être exécutés par la compagnie Hydro-Québec, et ce, en fonction des besoins du projet d'aménagement de Place de la Cité;
- autorise la compagnie Hydro-Québec à procéder au réaménagement du réseau électrique, le tout dans le cadre du projet d'aménagement Place de la Cité.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30354-001-71020	87 594,50 \$	Aménagement - Square de la Cité - Aménagement
04-13493	4 060,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-402

PROGRAMME DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2008 - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE BOULEVARD DU MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-871 en date du 26 août 2008, acceptait la proposition d'aide financière du député de la circonscription de Hull pour améliorer le réseau routier municipal au montant total de 1 569 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux d'amélioration sur le boulevard du Mont-Bleu ont été complétés pour la demande de versement de la contribution financière à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux d'amélioration sur le boulevard du Mont-Bleu ont été complétés et sont conformes à la demande de subvention au montant total de 1 569 \$, incluant les taxes.

La Section de la comptabilité du Service des finances est autorisée à transmettre au ministère des Transports du Québec, la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville pour les travaux d'amélioration sur le boulevard du Mont-Bleu.

Adoptée

CE-2009-403

SOUMISSION 2009 SP 033 - CENTRISYS CORPORATION - ACHAT DE DEUX CENTRIFUGEUSES - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 1 290 336,21 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Centrisys Corporation, 9586, 58th Place, Kenosha, WI, 53144, États-Unis pour la fourniture de deux centrifugeuses pour l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, sur la base des prix forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total de 1 290 336,21 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 février 2009, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30381-001-71016	599 999,99 \$	Station d'épuration - Secteur de Gatineau - Centrifugeuse
06-30454-002-71017	599 999,99 \$	Rénovation de la station d'épuration - Centrifugeuse
06-30454-006-71018	33 178,47 \$	Rénovation de la station d'épuration - Autres fournitures
04-13493	57 157,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-404
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-564

SOUSSION 2008 SI 308 - URBANA MOBILIER URBAIN - FOURNITURE DE CENDRIERS EXTÉRIEURS POUR DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 33 749,62 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Urbana Mobilier Urbain, 1361, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6K8 pour la fourniture de cendriers extérieurs pour divers édifices municipaux pour un montant total de 33 749,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 janvier 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79900-532-71021	32 254,62 \$	Autres édifices - Équipement général - Entretien des édifices
04-13493	1 495,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-405

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2009 ENTRE LA REVUE TRANSCONTINENTAL, LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU ET LA VILLE DE GATINEAU - OUTIL PROMOTIONNEL POUR LA MISE EN COMMUN DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES OFFERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 47 862,01 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres, la maison de la culture de Gatineau et la Division des fêtes et festivals désirent promouvoir leurs activités et leurs événements sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres, la maison de la culture de Gatineau et la Division des fêtes et festivals reconnaissent La Revue comme un partenaire important dans la diffusion des activités artistiques et événementielles de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres, la maison de la culture de Gatineau et la Division des fêtes et festivals ont développé des outils de promotion avec d'autres partenaires médiatiques de la région afin de promouvoir leurs activités artistiques et événementielles tant au niveau des médias électroniques, radiophoniques que télévisuels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a mis en place un calendrier culturel et que l'entente avec La Revue mettra en avant-plan ce calendrier et les organismes culturels reconnus par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra aux citoyens de mieux connaître les activités offertes sur le territoire de la ville de Gatineau, tant au niveau des sorties gratuites et que celles s'adressant à des clientèles spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a dans ses priorités d'action de la politique culturelle de mettre en place des outils de promotion, des activités culturelles et événementielles pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture de Gatineau s'engage à faire des placements publicitaires pour un montant de 5 000 \$, excluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre La Revue Transcontinental, la maison de la culture de Gatineau et la Ville de Gatineau pour l'année 2009.

De plus, le trésorier est autorisé à payer les factures relatives à cette entente sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72132-341-71009	1 283,47 \$	Théâtre de l'Île - Avis et annonces
02-72133-341-71010	1 250,00 \$	Salle la Basoche - Avis et annonces
02-72134-341-71011	1 250,00 \$	Salle Jean-Després - Avis et annonces
02-72320-341-71012	1 348,44 \$	Galerie Montcalm - Avis et annonces
02-71050-341-71013	3 236,25 \$	Administration - Fêtes et festivals - Avis et annonces
02-72251-341-71014	5 393,75 \$	Promotion biblio et lecture - Avis et annonces
02-72010-341-71015	26 324,37 \$	Direction arts, culture et lettres - Avis et annonces
04-13493	1 870,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	261,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72010-349	26 324,37 \$		Direction arts, culture et lettres - Autres dépenses de publicité et d'information
02-72010-341		26 324,37 \$	Direction arts, culture et lettres - Avis et annonces

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-406

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - 21 106,75 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 468 181,75 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 - 10 915,42 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 54 - 362,54 \$ ET NUMÉRO 6 - 136 326,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 9 et les listes des embauches numéros 54 et 6 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	21 106,75 \$	2 au 6 mars 2009
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	468 181,75 \$	2 au 6 mars 2009
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	10 915,42 \$	2 au 6 mars 2009
Liste des embauches numéro 54	Embauche de personnel temporaire	362,54 \$	23 au 27 février 2009
Liste des embauches numéro 6	Embauche de personnel temporaire	136 326,45 \$	23 au 27 février 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-407 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-08 POUR LA PÉRIODE DU 26 FÉVRIER AU 4 MARS 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-08 d'un montant de 288 006,09 \$ pour la période du 26 février au 4 mars 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-408 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-09 POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 MARS 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-09 d'un montant de 373 016,46 \$ pour la période du 5 au 11 mars 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-409 **SOUSSION 2009 SI 024 - NCI (NET CYCLOPS INC.) - ACHAT D'UN SYSTÈME D'AUTHENTIFICATION FORTE ALADDIN - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 65 057,35 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme NCI (Net Cyclops inc.), 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 4W8 pour la fourniture d'un système d'authentification forte Aladdin au montant total de 65 057,35 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70002-001-71022	62 175,52 \$	Équipements informatiques - Équipements
04-13493	2 881,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-410 **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-164 POUR LE RENOUELEMENT DE LA LICENCE DU LOGICIEL DE PAIE DE LA FIRME FREEBALANCE INC. - 79 170,53 \$**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-164 en date du 4 février 2009, approuvait le renouvellement de la licence du système de paie de la compagnie FreeBalance :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-164 afin de corriger le montant initial de l'entente à 79 170,53 \$ pour une période de deux ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30284-001-70410	75 663,53 \$	Logiciel de gestion - Ressources humaines - Logiciel
04-13493	3 507,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-411

SUBVENTION DE 300 \$ - CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS - COLLOQUE RÉGIONAL SUR L'IMPLICATION ET LA CONCERTATION - 5 AU 7 JUIN 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur Table jeunesse Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 100, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour l'organisation du Colloque régional sur l'implication et la concertation qui aura lieu du 5 au 7 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-412

SUBVENTION DE 700 \$ - GALA MÉRITAS (GALA SPORTIF GATINEAU INC.) - 29 AVRIL 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Gala Méritas (Gala sportif Gatineau inc.), à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7S7, à titre de subvention pour la célébration de la 24^e édition du Gala qui aura lieu le 29 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11410-972	200 \$	Denis Tassé - Des Riverains -Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-413

SUBVENTION DE 2 800 \$ - ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU QUARTIER LIMBOUR - JOURNÉE SANS SAC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 800 \$ à l'ordre de l'Association pour l'environnement du quartier Limbour, à l'attention de madame Diane Paré, présidente, 57, rue Poullart, Gatineau, Québec, J8V 2C7, à titre de subvention pour l'organisation de la Journée sans sac qui aura lieu le 6 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11409-972	2 800 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-414

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or St-Matthieu, à l'attention de madame Andrée Lalonde, présidente, 25-240, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation des activités de l'année 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11410-972	300 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-415

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 1 325 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - 1^{er} ET 2 JUIN 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Claude Millette, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois les 1^{er} et 2 juin 2009.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 965 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 325 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11413-972	135 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	60 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11412-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11406-972	30 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-416

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER HORS DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL POUR CERTAINS TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STRUCTURE DU PONT ALEXANDRA

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux spécifiques de structure dans le cadre du projet de réfection du pont Alexandra devront être réalisés hors des heures régulières permises au règlement en vigueur afin de minimiser les impacts sur la circulation et la population et assurer la sécurité des travailleurs et de la population;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet relève de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;

CONSIDÉRANT QU'un plan de communication est élaboré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin d'informer adéquatement les citoyens des impacts qu'auront les travaux sur la population :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Pomerleau inc., dans le cadre du projet de réfection du pont Alexandra, à travailler hors des heures régulières permises au règlement afin d'assurer la réalisation sécuritaire des travaux projetés ainsi que minimiser les impacts sur la circulation et la population, et ce, pour la période d'avril 2009 à mai 2011.

Adoptée

CE-2009-417

SUBVENTION DE 150 \$ - L'AMICALE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS - CARNAVAL FRANCE-QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Desgranges, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, à titre de subvention pour le carnaval France-Québec qui aura lieu le 28 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	150 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-418

SUBVENTION DE 325 \$ - CLUB DE COMPÉTITION DE KARATÉ MASSON-ANGERS-BUCKINGHAM (ÉQUIPE CAMA) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre du Club de compétition de karaté Masson-Angers-Buckingham, à l'attention de madame Johanne Robinson, 67, rue de Porto, Gatineau, Québec, J8M 1H4, à titre de subvention dans le cadre d'un dîner spaghetti qui aura lieu le 22 mars 2009 en prévision du Championnat canadien de karaté qui se tiendra à Calgary en juillet 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	125 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-419*

SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION D'OTTAWA-GATINEAU POUR UN MONTANT DE 29 000 \$ EN 2009

CONSIDÉRANT QUE le financement de la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau est assuré depuis 2003 grâce à la participation financière importante du secteur public;

CONSIDÉRANT la demande de financement formulée pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau entend établir un pied-à-terre à Gatineau et qu'elle a soumis une demande de contribution financière représentant 50 % des coûts de loyer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-666 en date du 3 juin 2008, octroyait une subvention de 25 000 \$ à la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau pour l'année 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, compte tenu de l'importance du développement de l'industrie du film pour l'Outaouais, de soutenir financièrement la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau en octroyant une subvention de 25 000 \$ pour l'année 2009, et ce, conditionnellement au maintien des subventions annuelles de la Ville d'Ottawa et de la Commission de la capitale nationale.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention maximale de 4 000 \$, représentant 50 % du coût de loyer pour l'année 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque 29 000 \$ à l'ordre de la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau, à l'attention de monsieur Roch Brunette, directeur général, Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau, 100, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 4H2 pour donner suite à la présente, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par la Direction générale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62290-971	29 000 \$	Réserve - Développement économique - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-420

MODIFICATION AU CONTRAT DE PROLONGATION D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JEAN LEFEBVRE À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - DIVISION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1992 en date du 10 décembre 2008, acceptait la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Jean Lefebvre à titre de coordonnateur de projets à la Division des édifices et de l'électricité du Service des projets immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1211 en date du 13 novembre 2007, acceptait le rangement des postes cadres. Le salaire de monsieur Jean Lefebvre aurait dû être réajusté à la classe 4 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier l'article 3.1 du contrat intervenu entre monsieur Jean Lefebvre et la Ville de Gatineau en vertu de sa résolution numéro CE-2008-1992 en date du 10 décembre 2008, à l'effet de remplacer la classe salariale de 3 à 4 selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30393-003 – Centre sportif – Ressources de projet – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-421

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL WOODS AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-147 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Woods au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Daniel Woods sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Woods est assujéti à une période d'essai de 30 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-114 – Rues pavés – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-422

PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PISCINES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour le salaire d'un préposé à l'entretien des piscines dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire d'un préposé à l'entretien de piscines au Service des travaux publics, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009.

Le salaire du préposé à l'entretien des piscines sera celui de la classe 1 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71331-138 – Complexe aquatique Paul-Pelletier – Occasionnels – Cols bleus, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-423

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROGER-YVES MÉNARD AU POSTE D'OPÉRATEUR II, PROCÉDÉ ET SITE COOK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur II, Procédé et site Cook au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-022 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Roger-Yves Ménard au poste d'opérateur II, Procédé et site Cook au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Roger-Yves Ménard sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Roger-Yves Ménard est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée et que la période d'essai du titulaire antérieur soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Procédés – Usine de traitement des eaux usées (Gatineau) – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-424

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME RENÉE PROULX AU POSTE DE TECHNICIENNE, RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne), Réseaux techniques urbains au Service de l'ingénierie (poste numéro ING-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Renée Proulx au poste de technicienne, Réseaux techniques urbains au Service de l'ingénierie.

Le salaire de madame Renée Proulx sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Renée Proulx est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-425

DÉMISSION DE MESDAMES JACINTHE CHARRON, SANNIE MAILLOUX, NADINE BIGRAS ET MONSIEUR STÉPHANE ÉTHIER - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Jacinthe Charron, Sannie Mailloux, Nadine Bigras et monsieur Stéphane Éthier ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOMS	SERVICES	DATES PRÉVUES DE LA DÉMISSION
Jacinthe Charron Commis administrative	Finances	Le 6 mars 2009
Sannie Mailloux Commis-caissière	Centre de services d'Aylmer	Le 11 mars 2009
Nadine Bigras Conseillère en relations de travail	Ressources humaines	Le 18 mars 2009
Stéphane Éthier Chargé de projets, Soutien aux opérations	Projets immobiliers	Le 27 février 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier mesdames Jacinthe Charron, Sannie Mailloux, Nadine Bigras et monsieur Stéphane Éthier pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-426

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SONIA BEAULNE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-329 en date du 25 février 2009, acceptait la démission de madame France Sansregret au poste de conseillère en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres). Le poste est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler ce poste, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sonia Beaulne au poste de conseillère en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sonia Beaulne sera celui de la classe 3, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Sonia Beaulne est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Sonia Beaulne est assujettie à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances annuellement.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-427

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME SILVANA MELKI AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Silvana Melki au poste de secrétaire II à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Silvana Melki sera celui de la classe 5, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau. Étant donné que madame Silvana Melki occupe le poste de secrétaire II depuis juillet 2006, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2009.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif